



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau des personnels d'inspection, de direction,
d'orientation, d'éducation et de surveillance**
DPAE 1

Affaire suivie par :
Isabelle Schmitt
Tél. 03 88 23 35 11
Mél : isabelle.schmitt@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

**Direction des ressources humaines
Division des personnels d'administration
et d'encadrement**

La rectrice de l'académie de Strasbourg

à

Messieurs les directeurs académiques des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public

Madame la présidente de l'université de Haute Alsace
de Mulhouse

Monsieur le président de l'université de Strasbourg

Monsieur le directeur de l'INSA

Monsieur l'administrateur de la BNUS

Monsieur le directeur de l'ENSC de Mulhouse

Madame la directrice générale du CROUS

Monsieur le directeur du CANOPE

Monsieur le directeur du CREPS

Monsieur le chef du SAIO et délégué régional de
l'ONISEP

Madame la directrice de l'EREA

Monsieur le directeur de l'ERPD

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les chefs de service du
rectorat

Strasbourg, le

17 FEV. 2022

Objet : détachement dans le corps des personnels de direction pour l'année 2022.

**Références : - lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du
ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 25 octobre 2021
publiées au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021.**

- note de service du 24 décembre 2021 publiée au BO n°3 du 20 janvier 2022.

J'attire votre attention sur la procédure de détachement dans le corps des personnels de direction
d'établissement d'enseignement ou de formation régi par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié
au titre de l'année 2022.

Les critères de recevabilité des candidatures sont les suivants :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et dont le niveau des missions est comparable aux fonctions des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

Les personnels faisant fonction d'adjoint sont invités à privilégier la voie de la liste d'aptitude pour intégrer le corps des personnels de direction. Une circulaire académique précisera les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude.

L'accueil par détachement dans le corps des personnels de direction donnera lieu à un recrutement sur profil directement sur poste.

La fiche de profil des 30 postes de proviseur-adjoint de lycée destinés à l'accueil de personnels de direction par détachement est publiée sur le site de la Place de l'Emploi Public.

Dans l'académie de Strasbourg, le poste de proviseur-adjoint du lycée Leclerc de Saverne est offert au détachement.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature dans l'application Colibris à l'adresse suivante :

<https://demarches.colibris.education.gouv.fr/rh-detachement-pdir-candidature/>

Le dépôt des dossiers de candidature sera possible sur colibris entre le 9 février 2022 (12 heures 00) et le 08 mars 2022 (12 heures 00).

Le nombre de vœux sur poste est fixé à 3 au maximum qui porteront uniquement sur les postes dont la liste sera disponible sur le site ministériel à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/recrutement-des-personnels-de-direction-par-voie-de-liste-d-aptitude-et-par-detachement-6779>

Vous devrez obligatoirement transmettre via l'application Colibris les pièces justificatives suivantes :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- votre dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- un état des services validé par l'autorité hiérarchique.

Les différents avis seront portés sur la demande de détachement uniquement pour les candidats retenus par la direction de l'encadrement.

Les candidats seront reçus en entretien entre le 30 mars 2022 et le 13 avril 2022 par le recteur de l'académie d'accueil qui procédera au classement des candidatures par ordre préférentiel sur chaque poste.

La direction de l'encadrement adressera un courriel le 21 avril 2022 aux candidats non retenus et aux candidats retenus les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et précisant le poste obtenu.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.


Elisabeth Laporte